

**PRIMATURE**

-----  
**PORTE-PAROLE DU  
GOUVERNEMENT**



**BURKINA FASO**  
*Unité-Progrès-Justice*

Ouagadougou, le 15 février 2023

## COMMUNIQUE

Un arrêté portant réquisition de l'or produit par la Société d'exploitation minière d'or de SEMAFO BURKINA FASO SA signé le mardi 14 février 2023 par le ministre de l'Energie, des mines et des carrières est diversement apprécié au sein de l'opinion, créant des doutes dans la communauté des affaires.

Le Gouvernement rassure les investisseurs et tous les autres partenaires du Burkina Faso que la décision de réquisition est dictée par un contexte exceptionnel de nécessité publique qui fonde l'Etat à demander à certaines sociétés minières de lui vendre une partie de leur production d'or.

Cette transaction qui s'opère à titre exceptionnel et temporaire s'effectue d'ailleurs aux conditions d'achat de l'or sur le marché international.

Conscient de l'importance de l'industrie minière pour l'économie du Burkina Faso, le Gouvernement demeure respectueux de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des partenaires du secteur. Il réaffirme aux sociétés minières que l'Etat est à leurs côtés et continuera à les aider et à les accompagner dans leurs activités avec un accent particulier sur la réduction des risques sécuritaires pour leur permettre d'évoluer dans un environnement sécurisé.

Le Porte-parole du Gouvernement



**Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,  
des lettres et de la communication*